

# AVIS PUBLIC



## RÈGLEMENTS NUMÉROS 2149 ET 2150 ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 4 février 2008, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 2149 intitulé: « *Règlement autorisant un emprunt de 970 000 \$ pour des travaux de protection et d'amélioration des bâtiments* ».
- Règlement numéro 2150 intitulé : « *Règlement autorisant un emprunt de 1 155 000 \$ pour l'acquisition de véhicules, de machinerie, d'outillage et d'équipements* ».

Ces règlements ont été approuvés par les personnes habiles à voter les 19 et 20 février 2008 et par la ministre des Affaires municipales et des Régions le 1er avril 2008.

Les présents règlements entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures régulières de bureau, soit: du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Donné à Montréal, arrondissement de Saint-Léonard, ce 9<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2008.

**LE SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT  
SUBSTITUT,  
M<sup>e</sup> GUYLAINE CHAMPOUX**